



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

chèque emploi service universel

Question écrite n° 119460

Texte de la question

M. Gérard Weber attire l'attention de Mme la ministre déléguée à la cohésion sociale et à la parité sur les chèques - emploi service universels (CESU). Les agents territoriaux utilisent ces chèques prépayés pour régler différents services à la personne, comme les gardes d'enfants. Mais des enquêtes ont montré que certains établissements bancaires n'acceptaient pas ces chèques. Cela représente une perte de temps et un coût important, car les bénéficiaires doivent les envoyer à la société émettrice avec un affranchissement en valeur déclarée. Il souhaiterait donc savoir si elle envisage dans un avenir proche le paiement du CESU auprès de tous les établissements bancaires.

Données clés

Auteur : [M. Gérard Weber](#)

Circonscription : Ardèche (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 119460

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : cohésion sociale et parité

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 février 2007, page 2012